

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

ARRÊTÉ n°2023/188A en date du 21 décembre 2023
portant dérogation de l'arrêté n°2019/116A du 12 septembre 2019
(travaux ferroviaires de nuit)
du 08 janvier au 06 avril 2024

Le Maire de la Commune du PALAIS-sur-Vienne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement, notamment l'article L 541-3,

Vu l'arrêté du Maire n°2019/116A du 12 septembre 2019 relatif à la lutte contre le bruit,

Vu la demande de Mme EYMET Céline représentant la SNCF Réseau présentée le 17 novembre 2023 en vue de réaliser, entre le 08 janvier et le 06 avril 2024 des travaux ferroviaires de la voie ferrée reliant Les Aubrais à Montauban,

Considérant que les travaux sus mentionnés ne sont réalisables que durant certaines plages horaires contraintes par la circulation ferroviaire,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Entre le 08 janvier et le 06 avril 2024 sur les périodes durant lesquelles les travaux sus mentionnés auront lieu sur le territoire de la Commune du Palais-sur-Vienne, la SNCF Réseau sera autorisée, par dérogation à l'arrêté du Maire n°2019/116A du 12 septembre 2019 à effectuer les travaux ferroviaires jours et nuits, soit :

- **du 08 janvier au 06 avril 2024 du lundi soir au samedi matin, de 20h00 à 6h00,**

ARTICLE 2 :

Le bénéficiaire s'engage à mettre en place toutes les mesures de protection nécessaires concernant l'accès aux zones de travaux et concernant la limitation du niveau sonore audible qui ne devra pas dépasser 100 dB.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire et tous les agents régulièrement mandatés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Département de la Haute-Vienne,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- SNCF RESEAU – INGENIERIE ET PROJETS REGIONAUX - AGENCE NA

Fait au Palais-sur-Vienne,
Le : 21 décembre 2023
Le Maire,
Ludovic GERAUDIE

Notifié le : 26/12/2023

Transmis à la Préfecture de la Haute-Vienne : 26/12/2023

